Fédération Sportive et Gymnique du Travail 14 rue Scandicci 93508 PANTIN

Commission
Fédérale
Activité

Tir à l'Arc



Tél. 01 49 42 23 26

TIR A L'ARC



LIVRET FEDERAL

de

L'ARCHER

Tous droits réservés G.G. Tir à l'Arc FSGT 2021

	Nom :		
	Prénom	:	
	Né(e) le	:	
	Licence	FSGT n°	
	Adresse):	
	Code Po	ostal :Ville :	
	Tél		
Livret délivré le :			
Club:			
Département :			
		0: 1	
	FSGT	Signatures	Archer

RESULTATS OBTENUS AUX COMPETITIONS REGIONALES (CR) DEPARTEMENTALES (CD)

NATIONALES (CF)

DATE	Nature Compétition CF / CR / CD	LIEU / Club	CATEGORIE De l'archer	SCORE	Classement	Homologation Instance / Nom

PLUMES DE PROGRESSION

PLUME	SCORE	DATE	LIEU	SIGNATURE
Blanche				
Bleue				
Rouge				

POUSSINS CONDITIONS D'OBTENTION

MINIMUM DE 100 POINTS sur Blason de 80 cm

La puissance de l'arc doit être faible - 14 à 18 livres sont suffisantes

Au maximum, 2 volées d'essai sont autorisées

Tirer 6 volées de 3 flèches soit 18 flèches

Plumes: BLANCHE à 5 mètres: 100 points

BLEUE à 8 mètres : 100 points

ROUGE à 12 mètres : 100 points

Le passage se déroule SOUS LE CONTROLE et la responsabilité d'un INITIATEUR, d'un INSTRUCTEUR, ou du PRESIDENT du Club qui signera le registre

A TOLONI SOSO

IE SERA DECERNE QUE SI ILYA AU MOINS I ROIS COMPETITEURS DANS LA CATEGORIE D'INSC

ISON	OUTE LA SAI	'RE EN VETERAN POUR T	EVRA POURSUIV	UN ARCHER 65 ANS et +, DEBUTANT LA SAISON EN VETERAN, DEVRA POURSUIVRE EN VETERAN POUR TOUTE LA SAISON	UNA
Trispot 60 sans petit 10	25 m	Trispot 40 sans petit 10	2 X 10 à 18 m*	Compound Adulte	+ 65 ans VETERAN
80	25 m	60	2 X 10 à 18 m*	Adulte Arc classique	+ 65 ans VETERAN
80	15 m	80	2 X 10 à 10 m	Sport adapté = Handicap de non autonomie	CH3
80	18 m	80	2 X 10 à 15 m	Sport adapté = Handicap de non autonomie non capable d'exercer une activité	CH2
60	18 m	80	2 X 10 à 18 m	Sport adapté = archer autonome	CH1
Blason	Tir "25m"	Blason	TIR "18 m"		SPORT ADAPTE
Trispot 60 avec petit 10	25 m	Trispot 40 avec petit 10	2 X 10 à 18 m	Compound	C7JUNIOR
Trispot 60 sans petit 10	25 m	Trispot 40 sans petit 10	2 X 10 à 18 m	Compound	C7 CADET
Trispot 60 avec petit 10	25 m	Trispot 40 avec petit 10	2 X 10 à 18 m	Compound Adulte	C6
Blason	Tir "25m"	Blason	TIR "18 m"		ARCS à POULIES
80	25 m	60	2 X 10 à 18 m	Arcs Sans Viseur Hors Poulies	C8
Trispot 60 sans petit 10	25 m	Trispot 40 sans petit 10	2 X 10 à 18 m	460 et plus	C4
60	25 m	40	2 X 10 à 18 m	de 420 à 459 pts	C3
80	25 m	60	2 X 10 à 18 m	Adulte à partir de la 2ème année	C2
60	18 m	80	2 X 10 à 18 m	1ère année de tir avec ou sans viseur	C1 ADULTE
80	25 m	60	2 X 10 à 18 m	de 16 à -18 ans	JUNIOR
60	18 m	80	2 X 10 à 18 m	de 14 à -16 ans	CADET
80	18 m	80	2 X 10 à 15 m	de 12 à -14 ans	MINIME
80 hauteur 1,30 m	15 m	80 hauteur 1,30 m	2 X 10 à 10 m	de 10 à -12 ans	BENJAMIN
80 hauteur 1,10 m	12 m	80 hauteur 1,00 m	2 X 10 à 10 m*	- 10 ans	POUSSIN
Blason	TIR "25m"	Blason	TIR "18m"	CATEGORIES Date de naissance au 1er septembre	et Arcs Sans viseur

CLASSIFICATION 2020-2024 CHAMPIONNATS FEDERAUX FS



TIR A L'ARC

REGLEMENT GENERAL CFA Tir à l'Arc 2020/2024

Le classement annuel dans les catégories est établi par les commissions départementales de tir à l'arc et transmis à la CFA.

Les archers sont classés d'après les résultats homologués à l'issue de la fin de saison.

Le classement sera diffusé aux clubs par l'intermédiaire des responsables régionaux.

L'âge effectif est pris en compte à la date de début de saison soit au 1/09 de l'année sportive concernée.

Les tirs s'effectuent en respect des règles indiquées sur le tableau des classifications

Un archer évoluant en junior passe automatiquement l'année suivante en C2.

Un archer OBLIGÉ par son handicap physique, est autorisé à tirer en arc classique avec décocheur avec les valides dans sa catégorie.

Le tir en Arc à Poulies n'est pas autorisé aux Poussins, Benjamin et Minimes.

Un archer peut, dans la même saison, tirer dans 2 catégories d'arc différentes mais pas dans le même tour de la même épreuve.

Un archer évoluant en C1 passera automatiquement l'année suivante en C2.

Le C2 réalisant au moins 2 fois + de 420 pts jusque 459 pts passe la saison suivante en C3 et ne rechute plus.

Le C3 réalisant 460 pts et +, passes-en C4 mais peut rechuter en C3 s'il n'atteint pas son score la nouvelle saison.

Pour ces classements, est pris en compte le résultat de la moyenne de points obtenus par les 2 meilleurs 18 m de la saison. Pour le maintien il faut réaliser au moins 1 fois le minimum de la catégorie dans la saison.

Un surclassement d'archer est exceptionnellement possible (archer provenant d'une autre fédération ayant pratiqué plus d'un an) après accord de la Commission Départementale ou Régionale FSGT Tir à l'Arc, l'archer et le club concerné.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc ainsi qu'un classement fédéral seront établis annuellement d'après la remontée des résultats de la journée décentralisée, qui est, de ce fait, notre finale nationale de Tir à l'Arc FSGT.

Le titre de Champion de France FSGT ne sera décerné que s'il y a au moins 3 compétiteurs dans la catégorie concernée.

Tout résultat ne pourra être validé que si le règlement complet des inscriptions est effectué.

Le championnat se déroulera sous la responsabilité des commissions de Tir à l'Arc des comités départementaux ou régionaux FSGT dans le respect des règlements et classements fédéraux de tir à l'arc décidés et mis en place par la CFA, et ceci dans les périodes et délais impartis, validés pour les 4 saisons à venir soit dès la saison 2020-2021 :

18 m journée de la finale Nationale disputée au plus tard au 31 janvier = résultats transmis avant le 9 février 25 m journée finale Nationale disputée au plus tard au 30 avril = résultats transmis avant le 7 mai Passés ces délais, les résultats ne pourront plus être homologués.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc seront décernés par la CFA, par catégorie. Les titres de Champions Départementaux et Régionaux seront décernés par les comités respectifs qui en transmettront l'information à la CFA.

Ce tableau de règlement des classifications annule et remplace les tableaux établis précédemment.

La CFA se réserve le droit de changement, d'adaptation et d'évolution des règlements Fédéraux de Tir à l'Arc. Tout litige ou contestation devra être déposé, au plus tôt, auprès de la CFA qui traitera souverainement les problèmes liés à l'activité de tir à l'arc FSGT.

Pour la C.F.A. Tir à l'Arc FSGT réunie à FACHES THUMESNIL.

Didier BOUCHEZ Président

FLECHES DE PROGRESSION

FLECHE	SCORE	DATE	LIEU	SIGNATURE
Blanche				
Noire				
Bleue				
Rouge				
Jaune				

BENJAMINS/MINIMES/CADETS/JUNIORS ADULTES CONDITIONS D'OBTENTION

Faire 140 POINTS - arc classique sur Blason de 80 cm - arc à poulie sur trispot de 60 cm

Au maximum, 2 volées d'essai sont autorisées

Tirer 6 volées de 3 flèches soit 18 flèches

Flèches	BLANCHE	à	10 mètres
	NOIRE	à	15 mètres
	BLEUE	à	20 mètres
	ROUGE	à	25 mètres
	JAUNE	à	30 mètres

Le passage se déroule SOUS LE CONTROLE et la responsabilité d'un INITIATEUR, d'un INSTRUCTEUR, ou du PRESIDENT du Club qui signera le registre